

INDICATEURS TRIMESTRIELS
AU 31 DECEMBRE 2014

(en 1000 DT)

Période	4 ème trimestre 2014	4 ème trimestre 2013	au 31 Décembre 2014	au 31 Décembre 2013
1- Produits d'exploitation bancaires	157 095	136 498	593 080	510 708
• Intérêts	121 930	108 463	450 432	394 012
• Commissions en produits	17 664	15 653	66 642	58 135
• Revenus du portefeuille commercial & opérations financières	14 160	8 910	50 529	38 486
• Revenus du portefeuille d'investissement	3 341	3 472	25 477	20 075
2- Charges d'exploitation bancaires	89 103	74 205	332 913	261 244
• Intérêts encourus	87 414	72 690	325 705	255 194
• Commissions encourues	1 689	1 515	7 208	6 050
3-Produit net bancaire	67 992	62 293	260 167	249 464
4- Autres produits d'exploitation	526	990	1 966	1 907
5- Charges opératoires	25 192	22 692	91 662	82 919
• Frais de personnel	18 429	16 422	68 872	62 127
• Charges générales d'exploitation	5 211	4 465	17 037	15 203
• Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	1 552	1 805	5 753	5 589
6- Structure du Portefeuille	-	-	1 286 039	986 109
• Portefeuille- titres commercial	-	-	692 307	435 616
• Portefeuille- titres d'investissement	-	-	593 732	550 493
7- Encours des crédits à la clientèle	-	-	6 124 395	5 484 548
8- Encours des dépôts	-	-	5 534 254	4 964 477
9- Emprunt et Ressources Spéciales	-	-	895 071	846 029
10- Capitaux propres (*)	-	-	546 076	546 002

(*) les capitaux propres sont publiés hors résultat de la période au 31/12/2014 et après affectation du bénéfice au 31/12/2013

BASES ET METHODES COMPTABLES RETENUES

I- Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels

Les indicateurs trimestriels ont été établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30/12/1996 relative au système comptable des entreprises et aux principes comptables prévus par les normes sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

II- Méthodes comptables appliquées

II -1/ Règles de prise en compte des produits et charges en intérêts

Les produits et charges en intérêts sont pris en compte dans le résultat de façon à les rattacher à la période au cours de laquelle ils sont encourus.

II -2/ Provisions sur créances de la clientèle

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes prudentielles de division et de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24 et des textes subséquents.

II -3/ Agios réservés

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat.

Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement dans les produits de la banque puis recensés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés.

II -4/ Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement est constitué des titres de participation dont la détention par Amen Bank répond à des considérations stratégiques, des fonds gérés, des BTA, des participations avec conventions de rétrocession et des obligations.

II -5/ Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titres de placement comprend essentiellement les avoirs de la banque en bons du trésor assimilables et des emprunts obligataires de placement.

II -6/ Conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions des normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs ont été arrêtés en tenant compte des opérations et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire de la date d'arrêt, les résultats de change découlant de cette réévaluation sont pris en compte dans le résultat de la période.

LES FAITS SAILLANTS

Entre Décembre 2013 et Décembre 2014.

Les crédits à la clientèle ont atteint 6 124,4 millions de dinars, soit une augmentation de 639,9 millions de dinars ou 11,7 %.

Les dépôts et avoirs de la clientèle sont établis à 5 534,3 millions de dinars soit un accroissement de 569,8 millions de dinars ou 11,5%.

Les ressources longues provenant des emprunts et ressources spéciales ont atteint 895,1 millions de dinars compte tenu des nouveaux tirages sur les lignes extérieures.

Durant l'année de 2014 comparé à la même période de 2013

Les produits d'exploitation bancaire ont enregistré une progression de 82,4 millions de dinars ou 16,1% par rapport à la même période en 2013.

Les charges d'exploitation bancaire ont enregistré une augmentation de 71,7 millions de dinars ou 27,4%.

Pour la même période, le Produit net Bancaire a atteint 260,2 millions de dinars contre 249,5 millions de dinars, soit une augmentation de 10,7 millions de dinars ou 4,3%.

Nouveaux produits

AMEN BANK a lancé, pour la première fois en Tunisie, la carte Visa Infinite, qui ouvre, pour ses titulaires, les portes d'un univers fait de services prestigieux et d'avantages exclusifs (capacité de paiement et de retrait élevée, service de conciergerie, garanties d'assurance et d'assistance médicale étendues, avantages spécifiques).

Ouverture d'agence

Au cours du dernier trimestre de l'année 2014, Amen Bank a poursuivi sa politique d'extension du réseau par l'ouverture d'une nouvelle agence à Siliana, ce qui a porté le nombre total à 151 agences.